

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 990855 – AMR 41/31/99

Action complémentaire sur l'AU 204/98 (AMR 41/32/98 du 16 juillet 1998) et suivante (AMR 41/37/98 du 27 août 1998)

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

Mexique **Benigno GUZMÁN MARTÍNEZ**
Bertoldo MARTÍNEZ CRUZ

Nouveaux noms : **Efren CORTES CHAVEZ**
Angel Guillermo MARTINEZ GONZALEZ
Erika ZAMORA PARDO
Virginia MONTES GONZALEZ

Londres, le 11 novembre 1999

Amnesty International éprouve de vives craintes pour la sécurité des six détenus mentionnés ci-dessus, qui ont tous des liens avec l'*Organización Campesina de la Sierra del Sur* (OCSS, Organisation paysanne de la Sierra du Sud). Leur sécurité est menacée depuis qu'ils ont été transférés, selon les informations reçues, de la prison d'Acapulco, dans l'État de Guerrero, à la prison de haute sécurité de Puente Grande, dans l'État du Jalisco, le 6 novembre 1999.

Benigno Guzman Mart?nez et Bertoldo Mart?nez Cruz, dont l'arrestation remonte à près de deux ans, avaient fait l'objet de mesures d'intimidation avant ce transfert. En mai 1998, ils avaient été menacés par des détenus de la prison d'Acapulco armés de couteaux, sur ordre des autorités de la prison, semble-t-il (voir AU 167/98, AMR 41/26/98 du 29 mai 1998).

Erika Zamora Pardo et Virginia Montes Gonzáles, les deux femmes qui ont été transférées à la prison de haute sécurité de Puente Grande, sont détenues dans un établissement qui, selon les informations reçues, est prévue pour n'accueillir que des hommes et ne dispose pas de locaux séparés destinés aux femmes. Si tel est bien le cas, Amnesty International considère que le bien-être physique et psychologique de ces femmes est sérieusement menacé et que les autorités mexicaines ont, selon toute apparence, enfreint la Règle 8a de l'Ensemble des règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, qui dispose que « (8) [L]es différentes catégories de détenus doivent être placées dans des établissements ou quartiers d'établissements distincts, en tenant compte de leur sexe, de leur âge, de leurs antécédents, des motifs de leur détention et des exigences de leur traitement. C'est ainsi que (a) les hommes et les femmes doivent être détenus dans la mesure du possible dans des établissements différents ; dans un établissement recevant à la fois des hommes et des femmes, l'ensemble des locaux destinés aux femmes doit être entièrement séparé. »

ACTION RECOMMANDÉE SUPPLÉMENTAIRE : télégramme/télex/aérogramme/lettre par avion/fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et le bien-être des détenus susmentionnés (citez les six noms), qui seraient actuellement incarcérés dans la *Penal de Máxima Seguridad de Puente Grande* (prison de haute sécurité de Puente Grande), dans l'État du Jalisco ;

- engagez instamment les autorités à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faire en sorte que la détention d'Erika Zamora Pardo et Virginia Montes González soit conforme à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus.

APPELS À :

Gouverneur de l'État du Jalisco :
Ing. Alberto Cárdenas Jiménez
Gobernador del Estado de Jalisco
Palacio de Gobierno
Pedro Moreno y Corona
Guadalajara 44100

Procureur général de l'État du Jalisco :
Lic. Félix Ledesma Martínez Negrete
Procurador del Estado de Jalisco
Calzada Independencia Norte No. 778
Col. Sectas Libertad
Guadalajara 44100

Estado de Jalisco, Mexique

Tel : (52 3) 614 0130 / 674 0146

Fax : (52 3) 613 6097 / 6047

Formule d'appel : *Estimado Gobernador / Monsieur le*
Gouverneur,

Estado de Jalisco, Mexique

Tel : (52 3) 617 5156

Fax : (52 3) 618 6744

Formule d'appel : *Estimado Procurador / Monsieur le*
Procureur général,

COPIES Á :

Organisation de défense des droits humains

Liga Mexicana por la Defensa de los Derechos Humanos

(LIMEDH)

Avenida Azcapotzalco 275

Col Claveria

02090 México DF

Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 23 DÉCEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

.a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -